

Chacun doit pouvoir se former

Les enseignants se battent pour garantir à tous les enfants résidant sur le territoire national une formation de qualité. La Suisse a signé la Convention relative aux droits de l'enfant et a ainsi reconnu que le droit à l'éducation est valable pour chaque enfant, quel que soit son statut légal.

De ce fait, les enfants de parents sans-papiers ont accès à l'école obligatoire et, en règle générale, aussi aux formations gymnasiales et universitaires. Mais pour les élèves qui se destinent à une formation professionnelle, aucune solution n'est actuellement envisageable.

Le système de formation fait comme s'ils n'existaient pas: ils sont laissés à l'abandon et sans solution. Quelle faute ont-ils commise? Leurs parents sont en infraction avec la réglementation sur les étrangers et, pour cette seule raison, on les prive d'un des droits les plus fondamentaux: le droit à la formation! Ces milliers de jeunes, qui vivent sans statut légal, connaissent de plus une situation difficile avec un quotidien empreint de la peur d'être découvert.

La proposition de la Municipalité de Lausanne de traiter à égalité les jeunes souhaitant suivre un apprentissage dans son administration constitue, certes, une infraction au regard du permis de travail, mais elle représente surtout une chance inespérée pour des jeunes qui



«Nous demandons aux autorités de prendre au sérieux les engagements internationaux de la Suisse et d'offrir des perspectives à ces jeunes»

sont actuellement sans solution. C'est pourquoi le Syndicat des services publics - Enseignement salue cette initiative sans retenue.

Les gesticulations de certains milieux politiques et économiques, qui font un procès aux initiateurs de cette mesure, semblent particulièrement déplacées! Aujourd'hui, l'urgence est de permettre à chaque jeune qui sort de l'école obligatoire d'entrer dans une formation. Les qualifications qu'il acquerra constitueront une référence solide, qui lui permettra de s'insérer sur le marché du travail et dans la société, ici ou ailleurs.

Elle constituera une protection contre les emplois précaires et l'exploitation, notamment des franges les plus exposées.

Les milieux qui s'opposent de manière générale au droit des travailleurs s'offusquent ici du travail au noir. Belle hypocrisie! Ne sont-ce pas les mêmes qui pratiquent la plus éhontée des sous-enchères?

Du point de vue syndical, c'est le non-respect des conventions collectives, de la législation du travail et des assurances sociales, l'exploitation et la sous-enchère salariale qui constituent les enjeux de la lutte contre le travail au noir, et non la chasse aux personnes sans statut légal. Dès lors, savoir si un apprenti ou une apprentie a des parents au bénéfice d'un statut légal apparaît comme hors de propos.

La campagne «Aucun enfant n'est illégal», lancée par plusieurs organisations dont les syndicats Unia et SSP, exige des autorités qu'elles prennent au sérieux les engagements internationaux de la Suisse et offrent des perspectives à ces jeunes en leur permettant de bénéficier d'une formation.

Dans ce cadre, des interventions ont été déposées au Conseil national, dans une dizaine de cantons et plusieurs villes. Signez, vous aussi, le manifeste proclamant que le droit fondamental à l'éducation doit être garanti!